

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGAUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 040-902/19/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'association Naturoscope - Approbation d'une convention

DEE 19/18101/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'EcoQuartier du Parc des Calanques émane de l'opération de Renouvellement Urbain des «Hauts de Mazargues» située dans le 9e arrondissement de Marseille sur les 3 quartiers Soude, Jarre et Baou de Sormiou.

Début 2017 a été acté, le co-pilotage de la démarche «EcoQuartier» entre la Métropole Territoire Marseille-Provence et le GIP «Marseille Rénovation Urbaine».

L'EcoQuartier du Parc des Calanques a obtenu l'étape 3 du label en décembre 2018 et constitue ainsi le premier EcoQuartier du Territoire «Marseille-Provence» à obtenir cette étape et le 2^{ème} EcoQuartier de la Métropole.

Afin de poursuivre et même développer les dynamiques générées par l'EcoQuartier, et en coordination avec les équipes de la Politique de la Ville, le Territoire Marseille-Provence souhaite soutenir des associations dont les actions sur le terrain, concourent aux engagements EcoQuartier.

Le Naturoscope porte depuis de nombreuses années des projets en faveur de l'information et la sensibilisation du public, la protection de l'environnement et de la qualité de la vie et l'éducation au public à l'Environnement.

La transition écologique représente, pour ces structures d'éducation populaire, une opportunité majeure pour fédérer et mobiliser le public autour de leurs missions d'amélioration de la société.

En outre, la proximité du Parc National des Calanques offre un véritable laboratoire d'expérimentation pour un développement durable local. Si de nombreux marseillais se ressource et s'immergent dans cette nature depuis bien longtemps, il existe une réelle inégalité de connaissance et d'accès à ces espaces naturels périurbains. De nombreux marseillais, parfois issus de quartiers prioritaires, n'ont que rarement l'occasion de profiter de cette nature pourtant de proximité.

De par leur expérience auprès de ces publics, l'association a pu recenser un réel besoin d'accompagnement des centres sociaux et associations de quartier de la zone tampon dans une démarche d'appropriation, de (re)connaissance et d'actions en faveur de leur territoire.

L'action du Naturoscope appelée «Education Populaire et Transition Ecologique» permettra à 12 structures éducatives d'intégrer la transition écologique au cœur de leurs pratiques et de leur fonctionnement.

Il s'agit plus concrètement :

- D'accompagner des structures du secteur social dans l'intégration de la transition écologique dans leurs pratiques,

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

- De former les équipes éducatives des secteurs « enfants, jeunesse, familles » à des approches pédagogiques par et pour la nature et à un développement durable.

La Métropole a contribué à l'installation du projet à hauteur de 2 000 euros en 2019. Un bilan détaillé sera remis à la Métropole d'ici mars 2020.

En 2020, l'association organisera un évènement (« journée de retransmission ») permettant aux structures locales de présenter leur projet pour lequel elles ont été accompagnées.

L'évènement aura lieu au mois de mars 2020, à l'occasion du « printemps des Calanques ».

Cette manifestation présentera des stands ouverts à tous, co-animés par les structures et leur public et permettra de valoriser les travaux entrepris tout au long de l'année et de mutualiser les démarches d'accompagnement de la transition écologique. Des compétences locales (Pompiers, agents du Parc National des Calanques...) pourront participer en expert à cette journée.

Cette manifestation s'adressera au grand public, groupes et associations du territoire.

Le budget prévisionnel de l'action 2020 s'élève à 16 569 euros et le financement décomposé comme suit :

Politique de la Ville (Etat, CD 13)	7 000€	42 %
Bailleurs sociaux	4 569 €	28 %
Parc National des Calanques	3 000 €	18 %
AMP - Territoire Marseille Proven (EcoQuartier)	2 000 €	12 %
Total	16 569 €	100 %

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation du Plan Climat Energie Territorial métropolitain ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les Conseils de Territoire et le Conseil de la Métropole.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que ces actions contribuent à renforcer les dynamiques environnementales et sociales à l'œuvre dans le périmètre de l'EcoQuartier ;
- Que ces actions répondent pleinement aux engagements n°7 (Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité) et 20 (Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels) du label national EcoQuartier en vue de la candidature à l'étape 4 à l'horizon 2021.

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvé le programme d'actions, ci-annexé, du Naturoscope pour l'année 2020.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 2 000 euros à l'association Naturoscope pour l'année 2020.

Article 3 :

Est approuvée la convention d'objectifs 2020 établie entre le Conseil de Territoire Marseille Provence et Naturoscope, ci-annexée.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence est autorisé à signer la convention et à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'Etat Spécial du Territoire Marseille Provence.

Fonctionnement : 2 000 euros - sous-politique G610 – Nature 65748 – Fonction 71

Crédits de paiements 2020 : versement unique et en intégralité selon Règlement Général et Financier.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020